

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 5 septembre 2017, à 20h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville

PRÉSENTS :

| | |
|------------------------------------|--------------|
| Mme Doris Lavoie, | Mairesse |
| M. Robert Duchesne conseiller | district # 1 |
| Mme Éliane Champigny conseillère | district # 3 |
| M. Tony Côté, conseiller | district # 4 |
| M. Marc Richard, conseiller | district # 5 |
| M. Christian Desgagnés, conseiller | district # 6 |

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

ABSENT :

M. Yves Rossignol, conseiller district # 2

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la mairesse et constat du quorum

À 20h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5467-2017

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour, tout en ajoutant les points suivants :

4. RÉOLUTIONS

- 4.L. Analyse du réseau d'aqueduc - rangs Lac-Vert, Saint-Isidore et Saint-André
- 4.M. Directives concernant l'utilisation du Logo de la Municipalité

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.A. Motion de félicitations - Fiesta estivale

3.B. EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017

5468-2017

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 août 2017 et de la séance ordinaire du 14 août 2017.

ORDRE DU JOUR

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
 - 3.B. Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance du 7 août 2017 et de la séance du 14 août 2017
 - 3.C. Adoption des procès-verbaux de la séance du 7 août 2017 et de la séance du 14 août 2017
 - 3.D. Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance du 7 août 2017 et de la séance du 14 août 2017
 - 3.E. Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter
 - 3.F. Remise de la trousse des nouveaux arrivants
4. Résolutions
 - 4.A. Gratuité Mont Lac-Vert pour les enfants d'âge scolaire - Niveau primaire
 - 4.B. Rémunération du personnel électoral - Scrutin du 5 novembre 2017
 - 4.C. Contrat d'assurances collectives - Achat regroupé - Solution UMQ
 - 4.D. Fonds carrières et sablières 2018 - Règlement d'emprunt # 468-2015 rang Saint-Isidore
 - 4.E. Voirie municipale - Travaux d'asphaltage de divers tronçons
 - 4.F. Contrat de déneigement 2017-2018 - Appel d'offres sur invitation
 - 4.G. Fourniture de services - Abrasif d'hiver 2017-2018
 - 4.H. Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 juin 2017
 - 4.I. Offre de services pour le calcul de volume de matériel prélevé dans les carrières et sablières pour l'année 2017
 - 4.J. Motion de félicitations - Ultra marathon LK50
 - 4.K. Désignation administrateurs - Conseil d'administration Gestion Récréotouristique du Mont Lac-Vert
5. Correspondance
 - 5.A. Remerciements
 - 5.A.1. Fondation équilibre Saguenay-Lac-Saint-Jean
 - 5.B. Hydro-Québec - Appareils électriques endommagés
 - 5.C. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - Contribution financière aux travaux suite à la tornade du 18 juin 2017
 - 5.D. Justice Alternative - Lettre d'excuses
 - 5.E. Ministère de la Sécurité publique, Direction du rétablissement - Programme général d'aide financière
 - 5.F. MRC de Lac-Saint-Jean-Est - Nouveau délai Programme d'aménagement durable des forêts 2016-2017
 - 5.G. Ville d'Alma - Transmission du guide d'activités 2017-2018

6. Loisirs et culture
 - 6.A. Fête Nationale - Approbation des états financiers 2017
 - 6.B. Activité de financement - Organisme des Terrains de Jeux d'Hébertville (OTJ)
7. Urbanisme
 - 7.A. Camping municipal - Location d'espace pour l'entreposage de véhicules récréatifs
 - 7.B. Demande de permis de construction PIIA - 84, chemin de l'Érablière
 - 7.C. Avis de motion - Règlement 495-2017 modifiant le règlement de zonage 364-2004
 - 7.D. Adoption du premier projet de règlement # 495-2017 modifiant le règlement de zonage 364-2004
 - 7.E. Inscription formation - Service d'urbanisme
8. Dons et subventions
 - 8.A. Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 inc. - Demande de commandite calendriers 2018-2019
 - 8.B. Croix-Rouge Canadienne - Invitation à une soirée dégustation
9. Rapport des comités
10. Affaires nouvelles
 - 10.A. _____
 - 10.B. _____
11. Liste des comptes
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

3.C. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017

5469-2017

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 août 2017 et de la séance ordinaire du 14 août 2017, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

3.D. RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017

Aucun commentaire soulevé.

3.E. DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Aucun document déposé.

3.F. REMISE DE LA TROUSSE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Il y a remise de la trousse aux nouveaux arrivants présents ainsi que prise de photos. Ceux qui sont absents seront ultérieurement contactés.

4. RÉSOLUTIONS

4.A. GRATUITÉ MONT LAC-VERT POUR LES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE - NIVEAU PRIMAIRE

CONSIDÉRANT le succès que connaît cette offre auprès de tous les élèves de l'école Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que cette politique favorise la pratique d'activités sportives et développe l'aptitude des jeunes pour les sports de glisse;

5470-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder la gratuité d'un billet de saison 2017-2018 pour les sports de glisse (Hiver) au Mont Lac-Vert pour les enfants d'âge scolaire du niveau primaire de l'école Saint-Joseph d'Hébertville.

4.B. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL - SCRUTIN DU 5 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal peut, en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, établir un tarif de rémunération pour le personnel électoral;

CONSIDÉRANT les élections municipales du 5 novembre 2017;

CONDIDÉRANT les crédits budgétaires autorisés pour l'organisation de l'élection du 5 novembre 2017;

À CES MOTIFS :

5471-2017

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le Conseil municipal d'Hébertville adopte la rémunération payable lors d'élections et de referendums municipaux établie pour l'exercice financier 2017.

4.C. CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES - ACHAT REGROUPÉ - SOLUTION UMQ

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités et au Code municipal* et à la Solution UMQ, la municipalité d'Hébertville et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus;

ATTENDU QUE Mallette actuaire inc. s'est déjà vu octroyer le mandat pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des

municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE La rémunération prévue au contrat - Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaire Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

ATTENDU QUE la municipalité d'Hébertville souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat au Groupe Mallette Actuaire Inc. en conséquence ;

5472-2017

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE Ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans ;

QUE La municipalité d'Hébertville mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE La municipalité d'Hébertville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité d'Hébertville durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire Inc.;

Que La municipalité d'Hébertville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes.

4.D. FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES 2018 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 468-2015 RANG SAINT-ISIDORE

CONSIDÉRANT les travaux de réfection du rang St-Isidore réalisés en 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'article 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) stipule qu'une municipalité dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière doit constituer un fonds réservé à la réfection de ses voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE suivant le paragraphe 1 du deuxième alinéa de la disposition 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), les sommes versées audit fonds doivent être

utilisées strictement à la réfection ou à l'entretien de tout ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances visées par l'article 78.2 de ladite loi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité d'Hébertville désire également adopter une résolution à tous les ans, en **septembre avant le budget de l'année suivante**, dans laquelle il affectera à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement tout ou partie des sommes que la municipalité aura accumulé au Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de ses voies publiques;

5473-2017

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De prévoir au budget 2018 le remboursement en capital plus intérêts pour satisfaire aux exigences prévues au règlement 468-2015 à même le fonds carrières et sablières.

4.E. VOIRIE MUNICIPALE - TRAVAUX D'ASPHALTAGE DE DIVERS TRONÇONS

CONSIDÉRANT la nécessité d'asphalter avant la période de gel là où des travaux routiers ont été réalisés;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Pavage Régional;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des travaux publics réuni le 30 août 2017;

5474-2017

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder un contrat de 12 777,63 \$ taxes incluses, à Pavage Régional sur 453,9 m² dans les rangs Saint-Isidore et Saint-André selon la soumission datée du 29 août 2017. Les coûts des travaux seront défrayés à même le fonds Carrières et sablières.

4.F. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2017-2018 - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT la nécessité d'aller en appel d'offres sur invitation relativement au déneigement de chemins, de trottoirs, de rues, de ruelles, de stationnements pour 2017-2018;

CONSIDÉRANT les divers chemins, trottoirs, rues, ruelles, stationnements visés par le présent appel d'offres:

1. La ruelle Maltais et la cour du Centre communautaire
2. Les entrées et le stationnement de l'Église et le stationnement du presbytère
3. Les trottoirs de la rue Turgeon (du pont jusqu'au Centre de la Petite Enfance)

4. Le trottoir de la rue Labarre (de la rue Potvin Nord à la rue Turgeon et du 567 Labarre au 561 Labarre)
5. L'extrémité de la rue Hudon et le stationnement du 222 rue Hudon
6. Le stationnement rue Villeneuve et la façade rue Turgeon de la Maison des jeunes
7. L'extrémité de la rue Lajoie - de la Villa Lajoie jusqu'au bout (au souffleur)
8. La rue Dumais (au souffleur)
9. La rue Girard (au souffleur)
10. La rue Mésy en face de l'Église (au souffleur)
11. Le pont et les avants ponts du bac (au souffleur)
12. Le chemin de la Frayère et le stationnement du camping municipal
13. Le chemin Bruno Tremblay
14. Les stationnements Est et Ouest du Mont Lac-Vert, zone de livraison, et accès employés
15. Le stationnement rue La Barre en face du restaurant le Carillon
16. La rue Vézina Ouest et Est (au souffleur)
17. Le trottoir de la rue Turgeon de la rue Vézina jusqu'au haut de la côte

5475-2017

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale par intérim à faire un appel d'offres auprès d'un minimum de trois (3) entrepreneurs locaux ou des environs.

4.G. FOURNITURE DE SERVICES - ABRASIF D'HIVER 2017-2018

CONSIDÉRANT les prix soumis par l'entreprise Sel Warwick inc. pour l'achat de sel à déglçage pour la saison 2017-2018;

CONSIDÉRANT le coût de 102,00 \$ la tonne métrique livrée à Hébertville proposé par Sel Warwick;

5476-2017

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat d'approximativement 170 tonnes de sel à déglçage pour la saison 2017-2018 chez Sel Warwick au coût de 102 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables. La surcharge de carburant est incluse et le tout sera livré à Hébertville.

4.H. DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2017

CONSIDÉRANT QUE, tel que prévu par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier et/ou son adjointe doit au cours de chaque semestre préparer et déposer au Conseil un état comparatif des revenus et dépenses de la Municipalité;

5477-2017

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt du rapport semestriel sommaire au 30 juin 2017.

4.I. OFFRE DE SERVICES POUR LE CALCUL DE VOLUME DE MATÉRIEL PRÉLEVÉ DANS LES CARRIÈRES ET SABLIERES POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT le règlement 392-2008 ayant pour objet la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT la perception du droit payable par les exploitants sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la vérification de l'exactitude de la déclaration desdits droits perçus;

5478-2017

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer le contrat pour le relevé des calculs de volume de matériel prélevé dans les carrières et sablières de « 2526-0100 Québec Inc. (Terrassement Jocelyn Fortin) », ainsi que « Gravier Donckin Simard & fils Inc. » pour les années 2016-2017 à Girard, Tremblay, Gilbert Arpenteurs-géomètres pour un montant 14 385 \$ plus les taxes applicables.

D'octroyer également le contrat pour le relevé des calculs de volume de matériel prélevé dans la sablière de « Léopold Simard » pour les années 2016-2017 à Girard, Tremblay, Gilbert Arpenteurs-géomètres pour un montant 4 750 \$ plus les taxes applicables.

4.J. MOTION DE FÉLICITATIONS - ULTRA MARATHON LK50

La mairesse, madame Doris Lavoie, présente une motion de félicitations adressée à messieurs Frédéric Lessard et Martin Labonté, à l'occasion de la tenue de l'ultra-Trail LK-50, événement qui consistait à une course où des parcours de 50 km, 20 km, 10 km, 5 km et 1 km étaient au programme.

À cette occasion, plus de 200 coureurs ont pu participer à une de ces courses.

Bravo à Évènements 123 Go, aux organisateurs, aux bénévoles et à ceux qui ont collaboré au succès de cette activité qui permet aux visiteurs, spectateurs et athlètes de découvrir notre montagne.

La Municipalité est fière de vous avoir accueilli et est disposée à répéter cette activité en 2018, le cas échéant.

4.K. DÉSIGNATION ADMINISTRATEURS - CONSEIL D'ADMINISTRATION GESTION RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT LAC-VERT

CONSIDÉRANT les règlements généraux de Gestion Récréotouristique du Mont Lac-Vert, au point 4.1.1 qui prévoit la nomination d'un membre en provenance du Conseil municipal et une personne désignée par le Conseil municipal d'Hébertville.

5479-2017

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De nommer monsieur le conseiller Marc Richard à titre de représentant du Conseil municipal et madame Doris Lavoie, mairesse, à titre de personne désignée par le Conseil pour siéger comme administrateurs au Conseil d'administration de Gestion Récréotouristique du Mont Lac-Vert.

4.L. ANALYSE DU RÉSEAU D'AQUEDUC - RANGS LAC-VERT, SAINT-ISIDORE ET SAINT-ANDRÉ

CONSIDÉRANT la pétition déposée à la séance précédente qui demande l'obtention de l'aqueduc municipal dans les secteurs du rang Lac-Vert, rang Saint-Isidore et rang Saint-André;

CONSIDÉRANT l'argumentation soulevée lors de la période de questions de cette même séance (le 14 août dernier);

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de vérifier la faisabilité d'un tel projet, soit fournir l'eau potable aux secteurs, rang Lac-Vert, rang Saint-Isidore et rang Saint-André;

5480-2017

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De former un comité de travail composé de messieurs Tony Côté, Robert Duchesne et de mesdames Éliane Champigny et Kathy Fortin.

Ce comité sera chargé d'étudier certains scénarios pouvant être mis de l'avant, de vérifier si un programme de subventions est admissible et de faire toutes autres démarches pouvant confirmer la faisabilité d'un tel projet. Ce dossier demeure donc en suivi.

4.M. DIRECTIVES CONCERNANT L'UTILISATION DU LOGO DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de se réserver exclusivement l'utilisation du logo de la municipalité d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE ce logo ne doit pas être utilisé à des fins partisans;

CONSIDÉRANT QUE ce logo sert d'appui visuel aux communications officielles de la Municipalité, soit

cartes d'affaires, communiqués, publipostages, journal Le Lien, correspondances officielles, partenariats promotionnels divers et médias de communication;

CONSIDÉRANT aussi que cette limitation d'utilisation permet une équité envers les différents candidats aux élections;

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

5481-2017

De réserver exclusivement à la Municipalité l'utilisation de son logo. L'autorisation d'utiliser le logo à des fins promotionnelles ou de visibilité sera accordée suite à une demande officielle du partenaire ou organisation.

D'informer les personnes déposant leur candidature dans le cadre d'un processus électoral de cette directive.

Le tout afin de maintenir l'utilisation de manière officielle de ce logo aux fins exclusives de la municipalité d'Hébertville.

5. CORRESPONDANCE

5.A. REMERCIEMENTS

5.A.1. FONDATION ÉQUILIBRE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

L'organisme remercie la Municipalité d'avoir participé au tournoi de golf qui s'est tenu le 8 août dernier

5.B. HYDRO-QUÉBEC - APPAREILS ÉLECTRIQUES ENDOMMAGÉS

Hydro-Québec informe la Municipalité que la demande de réclamation pour un appareil électrique endommagé est refusée.

5.C. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) - CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX TRAVAUX SUITE À LA TORNADE DU 18 JUIN 2017

Le MAMOT informe la Municipalité que le Gouvernement du Québec contribuera financièrement pour les travaux de récupération et de mise en valeur du secteur impacté suite de la tornade du 18 juin dernier.

Pour officialiser le tout, un protocole d'entente doit être signé avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

5482-2017

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la Mairesse et la direction générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité d'Hébertville le protocole d'entente relativement à la contribution financière accordée suite aux travaux en lien avec la tornade du 18 juin 2017.

5483-2017

5.D. JUSTICE ALTERNATIVE - LETTRE D'EXCUSES

Madame la mairesse, Doris Lavoie, fait la lecture d'une lettre reçue de Justice alternative, concernant le dossier d'effraction du cabanon situé sur les plaines vertes. Cette lettre était accompagnée d'une lettre d'excuses de la part du quatrième adolescent.

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyée par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la destruction de la lettre rédigée par l'adolescent, afin d'éviter qu'elle ne circule puisqu'elle fait partie d'un dossier « confidentiel ».

5.E. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, DIRECTION DU RÉTABLISSEMENT - PROGRAMME GÉNÉRAL D'AIDE FINANCIÈRE

Le Ministère de la Sécurité publique, Direction du rétablissement informe la Municipalité que la réclamation reçue le 11 juillet 2017, a été enregistrée au programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, suite à la tornade survenue le 18 juin 2017.

5.F. MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST - NOUVEAU DÉLAI PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE 2016-2017

La MRC de Lac-Saint-Jean Est accuse réception de la résolution # 5441-2017 demandant d'accorder un nouveau délai pour réaliser le projet de prolongement du chemin multiusage dans le secteur du Mont Lac-Vert dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts 2016-2017. L'entente de financement est prolongée jusqu'au 1^{er} décembre 2017.

5.G. VILLE D'ALMA - TRANSMISSION DU GUIDE D'ACTIVITÉS 2017-2018

Le service des loisirs et de la culture de la Ville d'Alma transmet un exemplaire du guide d'activités 2017-2018.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.A. FÊTE NATIONALE - APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2017

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 7 000 \$ a été allouée pour l'organisation des festivités 2017;

CONSIDÉRANT QUE pour l'édition 2017, les revenus de la Fête Nationale sont composés comme suit :

- Subvention de 2 012,24 \$ de la Société Nationale des Québécois,
- Revenus du bar de 8 460,08 \$;
- Don des pourboires par les bénévoles de 2 115,02 \$;
- Contribution des Chevaliers de Colomb de 100 \$
- Participation municipale de 4 314,93 \$;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la subvention de la Société Nationale des Québécois ainsi que les

revenus du bar, la participation financière de la municipalité est moindre;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de la Fête Nationale 2017 totalisent 17 822,27 \$;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de la Fête Nationale ont été préalablement déposés à la Commission des loisirs du 28 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur demande de conserver l'aide financière non utilisée pour l'organisation de l'édition 2018;

5484-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyée par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver les états financiers de la Fête Nationale tels que déposés à la Commission des loisirs du 28 août 2017.

D'autoriser que les sommes budgétées et non dépensées soient affectées à l'organisation des festivités en 2018, tel que proposé par la Commission des loisirs.

6.B. ACTIVITÉ DE FINANCEMENT - ORGANISME DES TERRAINS DE JEUX D'HÉBERTVILLE (OTJ)

CONSIDÉRANT QU'UN comité organise le 2 décembre prochain, un spectacle avec invitation pour le party des entreprises, dont les bénéficiaires seront investis dans les loisirs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 28 août 2017 la Commission des loisirs a recommandé, dans leur budget des activités sporadiques, l'octroi d'une aide financière de 2 000 \$ et la gratuité de la salle Amithèque;

5485-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyée par le conseiller M. Tony Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les recommandations de la Commission des loisirs et d'accorder une participation financière de 2 000 \$ et la gratuité de la salle Amithèque.

7. URBANISME

7.A. CAMPING MUNICIPAL - LOCATION D'ESPACE POUR L'ENTREPOSAGE DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS

CONSIDÉRANT QUE des propriétés à Hébertville entreposaient plus d'un véhicule de camping;

CONSIDÉRANT QUE des avis ont été envoyés aux propriétaires en 2015-2016 afin de les informer que cette pratique contrevient à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens de la Municipalité devront trouver un nouvel emplacement pour entreposer leur véhicule récréatif;

5486-2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire d'un camping et que celui-ci a 21 terrains journaliers disponibles entre le 15 septembre et le 15 mai de chaque année;

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'entreposage de véhicules de camping au camping municipal entre le 15 septembre et le 15 mai de chaque année aux conditions suivantes :

- Le propriétaire du véhicule de camping doit être un résident d'Hébertville en nous fournissant une copie de son permis de conduire;
- Le propriétaire doit fournir une preuve que le véhicule de camping est assuré ainsi qu'une copie de l'immatriculation de celui-ci;
- Les bombonnes de propane ainsi que la batterie des véhicules doivent avoir été enlevées lors du remisage;
- Les frais d'entreposage de 70 \$ plus les taxes applicables soient payés.

7.B. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA - 84, CHEMIN DE L'ÉRABLIÈRE

ATTENDU QUE la propriété est régie par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE les propriétaires souhaitent construire une annexe à la résidence;

ATTENDU QU'il répond aux objectifs du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

5487-2017

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le permis de construction pour la construction d'une annexe à la résidence en cour avant. Les revêtements extérieurs ainsi que la couleur de ceux-ci seront harmonisés à ceux de la résidence.

7.C. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 495-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 364-2004

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Duchesne, conseiller, qu'il compte déposer, à la séance du Conseil du 5 septembre 2017, un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage dont les objets sont les suivants :

- Modifier certains travaux et/ou ouvrages autorisés à l'intérieur de la rive et du littoral.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

**7.D. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT # 495-2017 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 364-2004**

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la municipalité d'Hébertville est régie par le code municipal et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 364-2004 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

ATTENDU QUE le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage au regard à l'objet du présent règlement afin de se conformer à la politique des rives, du littoral et des plaines inondables;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné relativement à ce projet de règlement;
À ces causes,

5488-2017

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Modification de l'alinéa no 5.4 de l'article 4.6.1 portant sur les ouvrages et les travaux autorisés à l'intérieur de la rive de tous les lacs et cours d'eau

L'alinéa no 5.4 de l'article 4.6.1 est modifié et se lira dorénavant comme suit :

5.4 Les quais et débarcadères sur pilotis, sur pieux ou fabriqués de plate-forme flottante;

3. Modification de l'article 4.6.2 portant sur les dispositions applicables au littoral de tous les lacs ou cours d'eau

L'article 4.6.2 est modifié et se lira dorénavant comme suit :

4.6.2 Dispositions applicables au littoral de tous les lacs ou cours d'eau

Sur le littoral sont interdits toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux à l'exception des constructions, des ouvrages et des travaux suivants qui peuvent être permis:

- les quais ou débarcadères sur pilotis, sur pieux ou fabriqués de plates-formes flottantes;
- l'aménagement de traverses de cours d'eau relatif aux passages à gué, aux ponceaux et ponts;
- les équipements nécessaires à l'aquaculture;
- les prises d'eau;
- l'empiètement sur le littoral nécessaire à la réalisation des travaux autorisés dans la rive;
- les travaux de nettoyage et d'entretien, sans déblaiement, à réaliser par la municipalité, la MRC dans les cours d'eau selon les pouvoirs

et devoirs qui leur sont conférés par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

- les constructions, les ouvrages et les travaux à des fins municipales, commerciales, industrielles, publiques ou pour fins d'accès public, dûment soumis à une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1), la Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c. R-13) ou toute autre loi.

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité des dispositions de la Loi.

7.E. INSCRIPTION FORMATION - SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'il est important d'assurer une mise à jour des connaissances et de l'information pour le département d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la formation vise à transmettre les connaissances et la compréhension de la nouvelle mouture du règlement auprès des officiers municipaux afin de prendre les décisions nécessaires à l'octroi ou non des permis visés par ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la formation est offerte à Saguenay le 23 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la formation est offerte au coût de 289\$ avant taxes pour les membres de la COMBEQ;

5489-2017

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les inscriptions de mesdames Patricia Gagné et de Sarah Harvey, inspectrices en bâtiment à la formation sur les modifications au règlement sur l'évaluation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

8. DONS ET SUBVENTIONS

5490-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyée par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la loi sur les compétences municipales :

8.A. ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES DE LA RÉGION 02 INC. - DEMANDE DE COMMANDITE CALENDRIERS 2018-2019

Une aide financière de 50 \$ est accordée.

8.B. CROIX-ROUGE CANADIENNE - INVITATION À UNE SOIRÉE DÉGUSTATION

L'organisme invite la Municipalité à une soirée dégustation, au profit de la Croix Rouge régionale, qui se tiendra le 8 septembre 2017, de 18h à 21h, à

la Fromagerie Ménard. L'achat de deux billets est autorisé au montant de 100 \$ chacun.

9. RAPPORT DES COMITÉS

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Comité des loisirs
- Fiesta estivale au Camping municipal
- Comité Ressources humaines
- Comité de finances
- Inauguration des jeux d'eau et du parc de planches à roulettes

LE CONSEILLER M. MARC RICHARD :

Le conseiller M. Marc Richard informe qu'il a assisté aux rencontres et activités suivantes :

- Tournoi de balle
- Déjeuner Fiesta estivale
- Conseil d'administration Office Municipal d'habitation
- Comité des ressources humaines
- Ultra Trail LK 50 au Mont Lac-Vert
- Conseil d'administration Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert
- Inauguration des jeux d'eau et du parc de planches à roulettes

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres et aux activités suivantes :

- Tournoi de balle
- Comité des loisirs
- Comité des ressources humaines
- Inauguration des jeux d'eau et du parc de planches à roulettes
- Fiesta estivale

LE CONSEILLER M. ROBERT DUCHESNE :

Le conseiller M. Robert Duchesne informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Comité des travaux publics
- Régie du Parc Industriel Secteur Sud
- Inauguration des jeux d'eau et du parc de planches à roulettes

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS :

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a participé à la rencontre suivante :

- Comité des travaux publics
- Comité de finances

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL :

Absent.

LA MAIRESSE MME DORIS LAVOIE :

La mairesse Mme Doris Lavoie informe qu'elle a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Conseil d'administration du Havre Curé-Hébert avec M. Éric Paradis, président
- Comptes de la Régie intermunicipale en sécurité Incendie Secteur Sud
- Tournoi de golf Table Agroalimentaire
- Tournoi de golf APCHQ
- Remise de médailles Ultra Trail LK 50 au Mont Lac-Vert
- Visite terrain secteur ouest Mont Lac-Vert (rue de la Montagne)
- Conférence à la Dam-en-Terre Re : Balisage nautique Grande Décharge
- Plénier de la MRC
- Inauguration des Jeux d'eau et parc de planches à roulettes
- Conseil d'administration Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert
- Conseil d'administration de la Régie du Parc Industriel Secteur Sud

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.A. MOTION DE FÉLICITATIONS - FIESTA ESTIVALE

La conseillère, madame Éliane Champigny, présente une motion de félicitations adressée aux bénévoles à l'occasion de la 5^{ème} édition de la Fiesta estivale. Elle remercie également tous ceux et celles qui sont venus les encourager.

11. LISTE DES COMPTES

11.A. LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

5491-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny appuyée par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 388 270,20 \$.

11.B. LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT

5492-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny appuyée par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 37 638,48 \$.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le sujet abordé lors de la période de questions a été celui-ci :

- Calendrier des vidanges de fosses septiques Secteur chemin de la Source

Réponse : Les résidents recevront une communication de la Régie des Matières Résiduelles (RMR) prochainement à ce sujet.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever l'assemblée, à 20h44.

MME DORIS LAVOIE
MAIRESSE D'HÉBERTVILLE

KATHY FORTIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
PAR INTÉRIM